|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 12 juillet 2019

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Contact:Tél.:Fax:Courriel: | **Circulaire TSB 183**Manifestations du TSB/DA**Denis ANDREEV**+41 22 730 5780+41 22 730 5853tsbevents@itu.int | - Aux administrations des États Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Séance de réflexion de l'UIT sur les failles du SS7 et les incidences sur différents secteurs, dont les services financiers numériques Genève, Suisse, 22 octobre 2019** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous inviter à la **Séance de réflexion de l'UIT sur les failles du système de signalisation No 7 (SS7) et les incidences sur différents secteurs, dont les services financiers numériques** (ci-après, l'"atelier"),qui aura lieu le 22 octobre 2019 au siège de l'UIT, Rue de Varembé 2, Genève (Suisse).

Cet atelier se déroulera pendant la réunion de la Commission d'études 11 de l'UIT-T, qui se tiendra du 16 au 25 octobre 2019 au même endroit.

2 La participation à l'atelier est ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales, ou de parties prenantes intéressées, notamment d'opérateurs de télécommunication, de régulateurs, d'organisations de normalisation ou d'institutions financières. La participation à l'atelier est gratuite, mais le nombre de places est limité et aucune bourse ne sera accordée. L'atelier aura lieu en anglais seulement.

3 À l'heure actuelle, on dénombre de nombreux cas dans lesquels les failles du SS7 ont été exploitées par les pirates informatiques pour perpétrer différentes attaques. Les attaques les plus connues sur les réseaux SS7 sont notamment le spam téléphonique, l'usurpation des numéros, le traçage de la localisation, les fraudes d'abonné, l'interception des appels et des messages, le déni de service, les attaques par infiltration, les attaques au niveau du routage, etc. De nos jours, de plus en plus de parties prenantes utilisent des réseaux TIC fondés sur le SS7 pour les services over‑the‑top, notamment pour les services financiers numériques. Toutefois, les failles du SS7 ont donné lieu à un risque accru d'utilisation illégale des applications des consommateurs, entraînant une prise de contrôle illicite de leurs actifs.

4 L'atelier sera consacré à une réflexion sur la marche à suivre pour améliorer les mécanismes de sécurité du SS7 et accroître le taux d'utilisation par les opérateurs de télécommunication, de façon à protéger toutes les parties prenantes contre les attaques connexes. L'objectif principal de cette séance de réflexion est de définir une feuille de route pour résoudre ces problèmes.

5 Une description détaillée de l'atelier, ainsi que toutes les informations connexes, notamment des renseignements pratiques et le programme de la manifestation, seront disponibles sur le site web de la manifestation à l'adresse: <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/102019/Pages/default.aspx>.

Ce site web sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

6 Des équipements de réseau local sans fil seront mis à disposition sur le site de la manifestation.

7 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/registration.aspx?Event=C-00006338>, dès que possible et **au plus tard le 14 octobre 2019**. **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants aux ateliers est obligatoire et se fait exclusivement *en ligne.***

8 Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux délégués assistant aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: [http://itu.int/travel/](https://www.itu.int/net4/travel/index-fr.aspx).

9 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant la date de début de l'atelier** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT** **ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa, mais uniquement pendant la période de **quatre** semaines susmentionnée. Les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription, au plus tard quatre semaines avant la date de la manifestation. Elles doivent être envoyées à la Section des voyages de l'UIT (travel@itu.int), avec la mention "**assistance pour le visa**".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications